

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010**

~~~~~  
ZAC LA CROIX - GIGNAC
MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 octobre 2008 portant approbation du dossier de création de la ZAC « La Croix » à Gignac,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De se prononcer favorablement sur les modifications apportées au dossier de création de la ZAC la Croix à Gignac telles qu'elles apparaissent dans le dossier joint
- De valider le programme d'équipement de la zone comprenant la viabilisation des terrains, les aménagements paysagers et les branchements aux réseaux extérieurs
- De valider la réalisation de la zone en régie par la communauté de communes
- De ne pas assujettir la réalisation de la zone à la taxe locale d'équipement
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer les formalités de publicités de cette délibération et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 265 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 3.3	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
<i>Rapporteur : Hélène BARRAL</i>	
ZAC LA CROIX – GIGNAC	
MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION	

Par délibération en date du 6 octobre 2008, le conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC « La Croix » à Gignac.

Le programme d'équipement comprenait la viabilisation des terrains, les aménagements paysagers et les branchements extérieurs à la zone. Le programme prévisionnel des constructions comprenait 64 000 m² de SHON, répartis entre un secteur destiné à l'accueil des activités commerciales et artisanales, un secteur destiné aux bureaux et équipements et un secteur destiné aux logements, ainsi que des réserves foncières pour un équipement communautaire, un équipement communal et le déplacement de la gare routière. Un parc sur les berges de l'Hérault était également prévu sur une surface de 3 ha.

Le dossier de création prévoyait également que la ZAC serait réalisée suivant un planning indicatif en une seule tranche, sous forme de concession publique d'aménagement.

Suite aux modifications de programme réalisées pour prendre en compte la situation foncière de certaines activités et en réponse à la nécessité d'étaler financièrement l'effort d'investissement de la collectivité, il est proposé de modifier le dossier de création pour intégrer trois tranches distinctes de réalisation de la ZAC, correspondant aux trois secteurs ci-dessus énoncés.

Du fait de ces modifications, il est dès lors possible pour la communauté de communes de porter l'aménagement en régie.

Je propose donc à l'assemblée :

- De se prononcer favorablement sur les modifications apportées au dossier de création de la ZAC la Croix à Gignac telles qu'elles apparaissent dans le dossier joint
- De valider le programme d'équipement de la zone comprenant la viabilisation des terrains, les aménagements paysagers et les branchements aux réseaux extérieurs
- De valider la réalisation de la zone en régie par la communauté de communes
- De ne pas assujettir la réalisation de la zone à la taxe locale d'équipement
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer les formalités de publicités de cette délibération et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Le Président

 Louis VILLARET